

Quelques réflexions soumises à la Commission Bouchard-Taylor

J'ai assisté à la séance de la Commission à Sherbrooke mais en raison de la popularité de la Commission, je n'ai pas eu le temps de vous présenter mes opinions.

Voici donc quelques réflexions, en style presque télégraphique.

## L'IMMIGRATION

Le Québec a besoin d'immigrants, c'est un fait et non pas une question d'opinion. Pour des raisons démographiques, mais aussi culturelles, musicales, culinaires... et génétiques. J'ai fait ma part : j'ai épousé une immigrante ! Aurais-je pu ou dû en marier 2 ou 3 ? Bien sûr que non, même si en vertu de quelques traditions culturelles ou hypothétiques croyances religieuses, cela aurait pu me paraître normal. Mais Il faut arriver à la conclusion que l'égalité des droits passe au-dessus des croyances et traditions. Sur ce point fondamental, il n'y a pas de compromis possible. Pas plus que pour l'excision. Le soir même du forum populaire de la commission à Sherbrooke, de retour chez moi j'ai vu et entendu au réseau de télé PBS un documentaire sur la polygamie aux États-Unis : des hommes et des femmes affirmaient avec conviction que Dieu souhaite la polygamie puisque Abraham a eu plusieurs femmes.

### Ce qui me fait honte

La quantité d'immigrants qui sont amers qu'on leur ait fait miroiter des emplois assurés, alors qu'on ne reconnaît pas leurs études ou leur expériences : j'ai vu un infirmier russe de 50 ans pleurer parce qu'il n'a jamais pu exercer son métier ici : il aurait été près à suivre un cours de mise à jour et à travailler n'importe où au Québec : il est toujours rester à l'aide sociale. Il y a une grave carence dans l'accès au travail.

La lourdeur, la lenteur, le manque d'investissements dans l'enseignement du français, pourtant absolument nécessaire. On a l'impression que les autorités politiques ne prennent pas ce sujet vraiment au sérieux.

### L'initiation aux subtilités de nos pratiques commerciales

Par mon travail, je suis appelé à expliquer à des immigrants les nombreux pièges de nos pratiques commerciales. Je suis souvent, encore, surpris de leur innocence face aux vendeurs qui les prennent pour de bonnes poires faciles. Ils se font avoir de façon éhontée. Le travail que je fait ne reste qu'une goutte d'eau par rapport au besoin d'information, d'éducation à la consommation vigilante et réfléchi. Ce contexte crée de très mauvaises conditions d'intégration.

### Ce que je pense qui est exagéré

Toutes les sociétés ont des attitudes plus xénophobes que racistes. Je ne pense pas que la situation soit pire ici qu'ailleurs. Mais probablement tous les noirs du Québec ont été objets ou ont été témoins d'attitudes racistes. Il importe donc d'accentuer l'éducation et l'intégration.

### Le problème religieux

La laïcité de l'espace civique est une nécessité dans le but de respecter la liberté de conscience. Au Québec, notre principal problème vient des militants chrétiens qui refusent d'admettre que le temps de la domination est terminé. Ils répètent que nous sommes à plus de 75% catholiques : cela est faux. Il ne faut pas confondre nos origines avec une appartenance admise. Beaucoup de Québécois nés en milieu catholique ont des convictions plus vaguement déistes que chrétiennes.

Et même si nous étions à plus de 80% pratiquants catholiques, la question ne relève pas de la démocratie mais bel et bien du respect fondamental de la liberté de conscience. Or, toute prétention d'hégémonie constitue un déni de ce droit inaliénable.

Les militants chrétiens, surtout catholiques, sont en campagne d'arrière-garde sur la place de la religion dans la société et l'enseignement religieux dans les écoles. Leurs appels à notre patrimoine, à notre héritage ne sont pas recevables. Un de leurs arguments les plus répétés actuellement est que la laïcité est devenu un intégrisme dangereux, comme les autres. Cela est un exemple clair et net de charriage de l'opinion publique. La nécessaire laïcité de l'état et de l'espace civique n'est pas un athéisme répressif comme on voudrait le faire croire. Ce point est d'une importance capitale qui doit être abordé dans le rapport de la Commission.

Les organisations religieuses défendent encore des positions irréconciliables avec l'égalité des droits et avec la science. Laissons-leur le droit de croire en ce qu'ils veulent, de pratiquer ce qu'ils veulent dans leurs maisons et leurs temples, mais certainement pas d'envahir l'espace civique, incluant les écoles. L'état est intervenu pour tenter d'éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants; il faut que l'état s'impose pour empêcher certains parents d'abuser de leurs enfants : on pense ici aux transfusions de sang ou au droit absolu à une éducation de qualité pour les garçons et les filles. Certaines religions bien établies comme certains groupuscules sectaires continuent hélas d'encadrer strictement dans leurs convictions religieuses l'éducation des enfants, limitant ainsi gravement leur souhaitable intégration dans la vie adulte en toute liberté.

Les croyants doivent savoir qu'ils ont le droit de croire et de pratiquer dans les limites du respect des droits fondamentaux sans compromis avec quelque interprétation de la volonté de dieu que ce soit. La foi est affaire personnelle; la liberté de croire en quelque chose ou non a été gagnée après des siècles d'oppression. Nous ne voulons ni ne pouvons retourner dans le passé. Le hasard veut qu'à ce moment même où j'écris ces mots, la radio m'envoie l'appel d'un religieux qui s'inquiète de la spiritualité des Québécois : je n'accorde pas plus à ce Ouellette qu'à n'importe quel ayatollah le droit de déterminer mes besoins spirituels ou de tracer les règles du bon enseignement pour nos enfants.

Pour la bonne cohabitation des multiples croyances, les fameux accommodements doivent être le moins nombreux possible. Ce n'est pas simple à comprendre ou à accepter pour ces croyants, mais l'état doit avoir la sagesse d'imposer une neutralité de bon aloi.

Alain Robert  
Bury